

## PROCEDURE D'INSCRIPTION DANS LES 4 D.E. MASTER Année 2025-2026

Ne concerne que les étudiants déjà inscrits à l'ENSACF et envisageant une inscription en MASTER en 2025-2026

### Présentation des domaines d'étude

Les présentations des domaines d'étude auront lieu **le mardi 13 mai 2025 de 17h30 à 20h** à la **médiathèque** et seront mises en ligne sur notre site internet <http://www.clermont-fd.archi.fr/>

### Modalités de candidature au sein d'un DE

#### A - Objectifs du dossier de candidature

Au travers de votre dossier de candidature à l'inscription en cycle Master, vous devez énoncer le plus clairement possible votre profil et les motivations qui vous animent pour poursuivre des études d'architecture, mais aussi vous interroger sur votre parcours actuel et à venir.

Ceci vous permettra d'argumenter l'itinéraire de formation à l'architecture que vous souhaitez construire à l'ENSACF dans les prochaines années, en vous appuyant sur la mise en perspective :

- des compétences que vous avez acquises dans les formations que vous avez suivies jusqu'ici,
- des travaux que vous avez produits,
- des expériences que vous avez capitalisées.

#### B - Contenus du dossier de candidature

Le dossier se composera des quatre documents suivants :

##### 1/ Une auto-évaluation des capacités (1 page A4) et le relevé de notes de votre cycle de licence

Vous formulerez une auto-évaluation des capacités que vous estimez avoir acquises jusqu'ici :

- Quels sont les domaines de connaissance et les méthodes (conception architecturale, urbaine, représentation, histoire, construction, sciences humaines, problématisation, rédaction, etc.) dans lesquels vous pensez avoir acquis un bagage suffisant, vous sentir en confiance et pourquoi,
- Quels sont ceux pour lesquels vous éprouvez des difficultés ou des lacunes et pourquoi, ainsi que la manière dont vous imaginez pourvoir les combler en master.

Dans ce texte, vous commenterez les convergences ou les écarts éventuels entre cette évaluation et le relevé de notes de votre cycle de licence.

##### 2/ Une lettre de candidature (de 2 à 4 pages A4)

Ce document a pour but d'expliquer aux enseignants vos choix d'orientation et les arguments sur lesquels vous fondez.

La lettre comporte :

- un bilan synthétique du parcours suivi jusqu'ici (votre découverte de l'architecture, les expériences, les sujets et enseignements qui vous ont marqué, votre évolution, vos aspirations, vos engagements ou centres d'intérêt au-delà de l'école, etc.),
- l'argumentation de vos choix préférentiels de DE (présentée sur le même document, en

- précisant choix 1, choix 2, choix 3) en regard des informations que vous avez sur les enseignements dispensés dans ces DE via les présentations en amphi, échanges avec étudiants,
- deux extraits significatifs du portfolio choisis pour entrer en résonance avec les éléments précédents.

### 3/ Un portfolio (équivalent à 20 pages A4 maximum)

Ce document regroupe une sélection de vos travaux en rapport avec l'architecture (au sens large du terme), dans et hors de l'école : projets ou exercices réalisés dans différents enseignements, sujet de rapport d'étude, extrait d'un rapport de stage, témoignages d'une expérience pratique, d'une pratique artistique, ou tout autre élément vous permettant de présenter les aspects de votre parcours que vous jugez importants.

Tous les éléments présentés seront commentés synthétiquement afin d'expliquer votre intérêt, le regard que vous portez sur vos travaux ou expériences aujourd'hui, ce qu'ils vous ont appris, etc. Dans le cas de travaux produits à l'ENSACF, vous indiquez le contexte pédagogique (enseignement, sujet, enseignants, etc.).

Dans le cas de travaux réalisés en groupe, vous indiquez les autres contributeurs et ce que vous avez effectivement fait vous-même.

## C - Transmission du dossier de candidature

Votre dossier complet devra être enregistré sur la plateforme « démarches simplifiées » :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ensacf-candidature-d-e-master-2025-2026>

**au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2025.** Après cette date, la plateforme ne sera plus accessible. L'administration ne tiendra pas compte des choix de D.E. transmis après cette date.

Vous nommerez vos fichiers en appliquant les modèles suivants :

DUPONTPierre\_auto-evaluation

DUPONTPierre\_relevenotes

DUPONTPierre\_lettredecandidature

DUPONTPierre\_portfolio



**Pour vous connecter à « démarches simplifiées » :**

Créez votre compte démarches-simplifiées.fr avec votre adresse [pierre.dupont@clermont-fd.archi.fr](mailto:pierre.dupont@clermont-fd.archi.fr)

**Commencer la démarche**

**Se créer un compte avec FranceConnect**

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

 **S'identifier avec FranceConnect**

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

**Créer un compte demarches-simplifiees.fr**

Quel est l'objet de la démarche ?

Les présentations des domaines d'étude qui ont eu lieu le mardi 16 avril dernier à la médiathèque sont mises en ligne sur notre site internet <http://www.clermont-fd.archi.fr/>

Confirmez votre adresse email en suivant les instructions

## Confirmez votre adresse email



**i Information :**

Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse électronique **cesaretticlaire@yahoo.fr**

Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message (avez-vous vérifié les indésirables ?), nous pouvons vous le renvoyer.

Cliquez sur "commencer la démarche". NB : Vous pourrez revenir sur votre dossier enregistré et le modifier jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2025 à 23h59.

### D - Examen du dossier de candidature

Le dossier est examiné par les responsables et enseignant.e.s des domaines d'étude selon les choix formulés.

La répartition des étudiant.e.s s'effectue en fonction des éléments du dossier et des places disponibles dans chaque domaine d'étude.

### E - Décision d'affectation dans les domaines d'étude

La décision d'affectation sera communiquée le **11 juillet 2025**.